

MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES



## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :**

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil a établi le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026.

Les séances auront lieu à 19h les lundis aux dates suivantes :

- 19 janvier 2026
- 9 février 2026
- 9 mars 2026
- 13 avril 2026
- 11 mai 2026
- 8 juin 2026
- 13 juillet 2026
- 10 août 2026
- 14 septembre 2026
- 13 octobre 2026
- 9 novembre 2026
- 14 décembre 2026

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 10<sup>e</sup> jour de décembre 2025

Caroline Nielly  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, CAROLINE NIELLY, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Morin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 10 décembre 2025 entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 décembre 2025.



Caroline Nielly  
Directrice générale  
et greffière-trésorière